

Pollionnay



Photo Hervé de Rouville

Inauguration du nouveau groupe scolaire

Bulletin d'Informations
municipales et communales

JUILLET 1997 - N° 58

Sommaire

Le Mot du maire	3
Infos municipales :	
Note de la rédaction	4
A propos de l'article de M. Vial	4
Conseil municipal	5
Un nouvel employé pour la commune	6
Un chantier inachevé	6
Activités périscolaires 1997/1998	6
Retour sur une belle journée	8
Remerciements de l'école	8
Construction école maternelle et primaire	9
Les finances communales en 1996	10
L'assainissement à Pollionnay	12
Avis de la commune : à propos du dossier pour le débat d'opportunité relatif au contournement autoroutier de l'Ouest Lyonnais	14
Notre député Jean Besson visite Pollionnay	15
Etat civil	16
La vie associative :	
MJC	17
Club informatique	17
Football-club	17
Anciens Combattants	18
Les classes en 8	19
Médiathèque	19
Que se passe-t-il à la Maison de la Rencontre	20
Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	21
Comité des fêtes	22
Foire de Pollionnay	22
Intercommunalité :	
Centre Nautique Intercommunal	23
Information sur le plan d'eau du Ronzey à Yzeron	24
Infos :	
Les marchés communaux	25
Tournoi de tennis intercommunal	25
Communiqué de presse : La moisson du cœur	25
Libre expression :	
Note de la rédaction	26
Syndicat agricole	26
Opinion d'un simple citoyen	26
A propos de l'ancienne école	27

Le Directeur Gérant : Monsieur Gilbert MARIGNIER, maire.

Responsable informations : André BROTTET, adjoint.

Dépôt légal : juillet 1997

Le prochain bulletin paraissant fin septembre 1997, les personnes désirant faire paraître des articles, doivent les déposer en mairie, si possible accompagnés de photos, avant le 7 septembre 1997. Merci.

Note de la rédaction :

Les articles des associations sont rédigés sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent que leurs signataires.

Imprimerie Jacques Poix Communications - 69126 BRINDAS

LE MOT DU MAIRE



Chers Administrés,

Depuis deux ans, votre équipe municipale travaille pour l'amélioration des structures de Pollionnay suivant le plan annoncé lors de la campagne municipale de 1995.

La construction de l'école publique de Pollionnay, investissement le plus important de notre programme, est terminée et l'inauguration du 14 juin a bien montré tout l'intérêt que chacun de vous portait à cette structure primordiale pour notre commune.

Lors de son intervention, Monsieur le Député Jean Besson qui présidait l'inauguration fut très approuvé dans ses propos. En effet, après avoir souligné le caractère remarquable de l'architecture de l'école, s'inscrivant parfaitement dans le cadre naturel de Pollionnay, avec une maîtrise du coût de la construction et une adaptation au projet pédagogique et périscolaire afin de répondre le plus efficacement possible aux besoins des parents d'élèves, Monsieur le Député a souligné, et c'est là l'un des points forts de son intervention, qu'une école ainsi structurée assurait une base de connaissances importante, mais que cette base ne pouvait venir qu'en complément de l'éducation que chaque parent a le devoir de donner à ses propres enfants.

A cette époque de l'année, nous arrivons dans la période des festivités de l'été. C'est avec un certain regret que nous avons constaté l'annulation des feux de la Saint Jean 1997. Ceci n'est pas catastrophique, mais il paraît souhaitable que cette manifestation reste inscrite au calendrier des fêtes pour les années à venir. Les classes en 8 qui assureront un certain nombre d'animations, préparent la vogue des 6 et 7 septembre. Leur bureau est composé de personnes compétentes et motivées, souhaitons-leur bonne chance au cours de cette année.

L'édition de la foire 1997 sera encore innovante. Un plan de circulation sera mis en place le 7 septembre entraînant une légère gêne. J'invite les habitants du village des Mandrières et toute personne devant traverser notre village à prendre les informations nécessaires auprès du comité de foire et des services de la mairie.

Dans le cadre des actions menées par la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais, une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du commerce dite O.R.A.C. va débiter. Celle-ci consiste à contribuer au maintien et au développement du commerce et de l'artisanat.

Les actions menées sont d'ordre :

- 1) actions collectives d'accompagnement
- formation, transmission-reprise, promotion, etc.
- 2) aides financières aux entreprises
- amélioration, transformation du local, de l'outil de production, etc.

J'invite toute personne intéressée par cette opération à rentrer en contact avec la mairie. Une réunion d'information sera programmée sur notre commune au cours de l'automne.

Le 19 octobre, nous organisons la fête cantonale sous l'égide de l'Office du Tourisme de l'Ouest Lyonnais. Des circuits de randonnées pédestres, équestres et VTT ont été définis pour ce qui concerne la matinée. Le repas de midi sera tiré du sac. L'après-midi, des épreuves seront proposées pour découvrir le VTT et le sport équestre. Venez nombreux participer à une journée qui sera conviviale et que nous voulons bon enfant. Nous habitons dans une commune possédant des atouts sportifs et culturels. Découvrons-les en famille et entre amis lors de la fête cantonale que nous accueillons pour l'édition 1997.

Restant à votre écoute, je vous souhaite d'agréables vacances et je vous donne rendez-vous le 7 septembre et le 19 octobre pour les manifestations qui marqueront la rentrée 1997/1998.

Amitiés.

Le Maire,
G. Marignier.

NOTE DE LA RÉDACTION

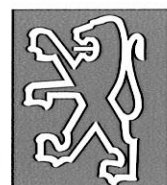
Les élus et les non élus de la commission communication ont réfléchi à l'opportunité de publier des articles qui posent des problèmes de déontologie, sans sous-estimer le délicat débat concernant la censure, dans la rubrique "Libre expression" du bulletin municipal.

Malgré cette réflexion et cette difficulté, les membres de la commission invitent le jeune administré, agriculteur et pompier volontaire, à bien vouloir accepter toutes leurs excuses concernant l'article "Neige blanche, neige noire" de M. Vial édité lors du bulletin d'avril 1997.

Cela dit, la commission travaille à l'élaboration d'un code de déontologie qui sera publié lors du prochain bulletin.

En effet, la commission s'interroge et s'inquiète de ne laisser imperceptiblement s'installer des "brûlots" dans cet espace de communication ouvert à tous et dont la surenchère nuirait gravement à l'éthique du bulletin municipal.

Pour la commission,
André Brottet,
Adjoint, Chargé de la communication.



Mécanique • Carrosserie
Peinture
Vente neuf & occasion

GARAGE CHAPOLARD

Agent Peugeot

6 route des Pierres Blanches - 69290 GRÉZIEU-LA-VARENNE
Tél. 04 78 57 02 09 • Fax 04 78 57 29 98

A PROPOS DE L'ARTICLE DE M. VIAL

Dans le dernier bulletin municipal (avril 1997), M. Vial faisait part, entre autres griefs, du peu d'efforts consentis par la municipalité pour déneiger les routes communales.

Retour sur la période exceptionnellement neigeuse de cet hiver et précisions indispensables.

Première quinzaine de janvier, l'hiver est au rendez-vous... et la neige tombe sur notre région. C'est normal, mais nous n'en avons que trop peu l'habitude, surtout avec des chutes de neige répétées tous les deux jours, voir tous les jours avec une hauteur cumulée de près de 40 cm, qui obligeront les employés municipaux à refaire autant de fois le travail de dégagement des routes.

Heureusement, la municipalité avait fait l'acquisition en 1996 d'un tracteur équipé d'une lame de déneigement frontal permettant simultanément l'épandage de sel à l'arrière. C'est grâce à cet équipement que nos employés municipaux auront dégagé nos routes ; avec courage et persistance malgré les conditions difficiles et les ennuis avec le matériel (les pannes mécaniques, c'est bien connu, n'arrivent que lorsque on se sert du matériel).

En 18 jours, c'est plus de 130 heures de travail accomplies – samedi et dimanche compris – plus de 13 tonnes de sel épandues par notre personnel dont je tiens à souligner le sens du service public et la volonté dans l'accomplissement de leur tâche, qui, je le sais, n'a pas échappé à un grand nombre d'entre nous. Des journées de travail commençant souvent à 4 heures le matin, obligeant l'un de nos employés habitant à 6 km à venir à pied parce que les routes départementales n'étaient pas encore dégagées ; voilà la réalité parce que, en fait, s'il est quelqu'un que la neige n'a pas empêché de dormir c'est bien vous M. Vial... Normal que vous n'ayez donc rien vu.

Une précision complémentaire, certains habitants auront pu voir – apprécier !? – certains adjoints ou conseillers municipaux déneiger le centre village un dimanche matin. Ils l'ont fait dans le souci de permettre une vie de village presque normale malgré la neige. Ah ! c'est vrai, ils ont "oublié" de se faire prendre en photo...

Robert Ravel,
Adjoint chargé de la voirie.

CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu exhaustif de chaque Conseil municipal est affiché au panneau d'affichage municipal (en face de la salle Jourdan) au centre bourg.

Dans cette rubrique de notre bulletin, vous trouverez les principales décisions arrêtées lors de chaque séance du Conseil municipal.

■ SÉANCE DU 26 MARS 1997

- Vote des comptes administratifs commune et assainissement de l'année 1996.
- Vote des budgets primitifs commune et assainissement de l'année 1997.
- Vote des quatre taxes qui déterminent les impôts locaux.

Voir plus loin l'article de Jean-Paul Jasserand qui fait un point complet sur les finances de la commune.

- Autorisation est donnée à Monsieur le Maire de signer une convention appelée "Les arbres de connaissance". Ce projet est basé à Saint-Clément-les-Places dans les Monts du Lyonnais et permet à des enfants d'échanger des savoirs par le biais d'un réseau télématique.

Le coût d'installation de 5 000 F est pris sur le budget des contrats CATE.

Le coût du fonctionnement est prévu à raison de deux heures de communication de données par semaine. La convention est valable un an et renouvelable.

- M. Michel Bouchard fait part qu'une proposition de contrat de rivière doit être déposée au mois de septembre concernant l'Yzeron.

■ SÉANCE DU 15 AVRIL 1997

- Dossier d'opportunité du contournement autoroutier de l'Ouest lyonnais.

Le Conseil prend position. Voir plus loin le texte envoyé au Préfet de région.

- Un contrat d'affermage lie la commune avec la SDEI pour l'entretien du réseau d'assainissement et de la station d'épuration.

La commune juge que le rendu de la SDEI, tant sur le plan technique que sur le plan financier, manque de transparence. Pour cette raison, le Conseil a décidé de dénoncer le contrat le liant à la SDEI. Un nouvel appel d'offres sera alors lancé pour mettre en concurrence plusieurs sociétés et choisir un nouveau fermier. Voir plus loin l'article de Marc Tourasse à ce sujet.

rence plusieurs sociétés et choisir un nouveau fermier. Voir plus loin l'article de Marc Tourasse à ce sujet.

- Accord est donné pour recruter un animateur dans le cadre d'un contrat emploi ville pour aider l'équipe de la médiathèque et animer la maison des jeunes.

- L'élaboration d'un nouvel emploi du temps pour l'école dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires proposé par Jeunesse et sport est stoppé. Au fil du travail d'approche, le coût d'une telle opération (environ 500 000 F) apparaît démesuré pour notre commune.

■ SÉANCE DU 30 MAI 1997

- Dotation du Conseil Général du 84 772 F. Cette somme sera consacrée à des petits aménagements de voirie et à l'équipement de la sixième classe de l'école.

- Accord pour financer les activités périscolaires 1997/1998 à hauteur de 110 000 F. Voir plus loin l'article d'André Brottet à ce sujet.

- Jean-Paul Jasserand indique qu'une demande a été faite afin que la commune procède à un recensement complémentaire de la population. Celui-ci sera effectué au mois d'octobre 1997.

- Robert Ravel souhaiterait qu'une réglementation soit appliquée concernant les véhicules tout terrain et trial sur le chemin des "Béchères" et chemin de la "Forêt" envers les risques de ravinement et de dégradation. Un appui du Conseil est donné au Maire dans ce sens pour prendre un arrêté.

André Brottet, Adjoint.



Dès maintenant, retenez votre date !

DIMANCHE

19 OCTOBRE 1997

FÊTE CANTONALE

**DE L'OFFICE DU TOURISME DE
L'OUEST LYONNAIS À POLLIONNAY**

INFOS MUNICIPALES

UN NOUVEL EMPLOYÉ POUR LA COMMUNE

La municipalité a embauché un animateur, à savoir Victor Feliciano, dans le cadre d'un contrat aidé appelé CEC emploi ville institué par les pouvoirs publics.

Ce jeune homme habitait un quartier éligible à cette mesure emploi formation, en l'occurrence la Saulaie à Oullins.

Son contrat de travail est de 30 heures par semaine, rémunéré sur la base du SMIC, avec un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable quatre fois.

La part de son salaire mensuel à la charge de la commune s'élève à 1 205 F. Le reste étant supporté par l'Etat et la Région.

Un logement de la Maison Rivoire a été mis à sa disposition.

Sa responsabilité est d'apporter un soutien à l'équipe bénévoles de la médiathèque et d'encadrer la Maison des jeunes.

Bienvenue à Victor !

*André Brottet,
Adjoint à la vie associative.*

UN CHANTIER INACHEVÉ

En novembre dernier, la Direction départementale de la jeunesse et des sports nous interpellait pour réfléchir à de nouveaux rythmes scolaires en raison de l'emploi du temps hebdomadaire de cinq jours de notre école.

Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de directives ministérielles impulsées par Guy Drut, le ministre de l'époque, pour réformer en profondeur l'organisation de la semaine scolaire.

L'idée est de réduire le temps de travail scolaire hebdomadaire et de le répartir différemment sur

l'ensemble de l'année, ce qui a pour conséquence de diminuer les congés scolaires et de dégager ainsi du temps libre pour des activités culturelles, artistiques, scientifiques et sportives.

Pour notre école, ce choix potentiel impliquait de libérer en grande partie deux après-midi par semaine.

Avec l'aide de Mme Dominique Blanc Laine (Jeunesse et sport), quelques élus et l'équipe enseignante, avec l'accord des autorités de l'Education nationale, ont travaillé sur ce dossier durant cinq mois.

Après plusieurs simulations organisationnelles et financières, force était de constater que ce projet était démesuré pour notre école et pour notre commune.

Une quinzaine d'activités devait être envisagées, ce qui impliquait une logistique conséquente en moyens humains, matériels et financiers.

Le coût financier global a été estimé à 500 000 F. L'engagement financier de Jeunesse et sport s'élevait à environ 100 000 F.

Le décalage entre l'idéal et la réalité était trop criant ; après avoir informé les différents partenaires, le Conseil d'école du 4 avril décidait de ne pas donner suite à ce projet.

*André Brottet,
Adjoint aux affaires scolaires.*

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 1997/1998

Si nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de la logique proposée par Jeunesse et sport au sujet des nouveaux rythmes scolaires, nous heurtant aux contraintes budgétaires, nous n'en avons pas moins arrêté un projet ambitieux concernant nos activités périscolaires 1997/1998, en tenant compte des points suivants :

– le retrait du financement de Jeunesse et sport s'élevant à 34 000 F ;

INFOS MUNICIPALES

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES

Jour	Activité	Nombre d'enfants	Public	Lieu	Temps
Lundi	Gym	15	GSM/CP	Salle d'évolution	1.00
	Tennis de table	10	CE/CM	Salle des fêtes	1.00
	Eveil musical	10	Maternelle	Salle polyvalente	1.00
	Arts plastiques	20	CE2/CM	Salle de restaurant	1.00
	Nombre ateliers : 4	55			4.00
Mardi	Jeux de société	10	CE/CM	Atelier	1.00
	Gym	16	GSM/CP	Salle d'évolution	1.00
	Eveil musical	10	GSM/CP	Ecole de musique	1.00
	Tennis de table	10	CE/CM	Salle des fêtes	1.00
	Nombre d'ateliers : 4	46			4.00
Mercredi	Nombre d'ateliers : 0				0.00
Jeudi	Informatique	12	CE/CM	Salle informatique	1.00
	Atelier bois	10	CM	Réserve	
	Arts plastiques	12	MS/GS	Atelier	1.00
	Expression corporelle	12	GSM/CP	Salle d'évolution	1.00
	Nombre d'ateliers : 4	46			3.00
Vendredi	Bricolage	10	CE		
	Informatique	12	CM		1.00
	Expression corporelle	10	GSM/CP		1.00
	GRS	12	CP/CE		1.00
	Nombre d'ateliers : 4	44			3.00
	Nombre d'enfants	191		Total heures activités	14.00
	Nombre activité/enfant	1.27		Heures d'étude	12.00

- la contribution du sou des écoles d'un montant de 13 000 F ;
- la volonté de maintenir la participation de la commune à peu près au même niveau : 108 000 F en 1996/1997, 110 000 F en 1997/1998, d'où la suppression des sorties "type classe de neige".

La nécessité d'augmenter le nombre des activités du fait de l'augmentation du nombre d'enfants comme l'indique l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée.

Voir les activités proposées dans le tableau ci-dessus.

Intervenants :

- Gymnastique : Marie-Claude Baubrant.
- Tennis de table : Lucien Gallant.
- Eveil musical : Carole Cote et Sabine Clément (de l'école de musique de Pollionnay)
- Arts plastiques : à décider.

- Jeux de sociétés : Victor Feliciano.
- Informatique : Roger Beaumont
- Atelier bois : Paul Teulade
- Bricolage : Paul Teulade
- Expression corporelle : Nathalie Teulade.
- Gymnastique rythmique et sportive : Emmanuelle Beaumont.

Cette action périscolaire a été approuvée par le Conseil municipal du 30 mai et le Conseil d'école du 7 juin.

*André Brottet,
Adjoint aux affaires scolaires.*

INFOS MUNICIPALES

RETOUR SUR UNE BELLE JOURNÉE

Ce samedi 14 juin 1997 restera dans notre mémoire collective comme un temps fort de notre vie locale.

Ce jour-là, a eu lieu l'inauguration de notre nouvelle école. Une manière de marquer l'aboutissement de quatre ans d'effort.

A 11 heures, c'est M. Jean Besson, notre député, qui coupait le ruban, marquant symboliquement l'inauguration. Puis c'était le moment de la visite. Ensuite, le temps des discours. Mais en introduction, Louis Dominique Bazin, l'un de nos instituteurs, marionnettiste de surcroît, "croquait" avec talent et humour les différentes personnalités présentes.

André Brottet, adjoint aux affaires scolaires, énumérait tous les atouts de notre école. Marc Tourasse, adjoint aux bâtiments, remémorait toutes les phases de cet imposant chantier et en remerciait tous les acteurs. Un représentant des délégués de l'Education nationale faisait ressortir les valeurs de la république promues par l'école laïque. Gilbert Marignier, notre maire, remerciait l'ensemble des partenaires ayant pris part à cette réalisation et rappelait le bien fondé d'un tel choix. Georges Barriol, notre conseiller général, félicitait la commune de Pollionnay et nous informait de la part prise par le Département dans la construction de cet ouvrage.

Enfin, Jean Besson, notre député, donnait du sens aux choix éducatifs arrêtés par notre collectivité.

Puis les enfants jouaient à la flûte l'hymne à la joie sous la direction d'Elisabeth Cayrol. Un lâcher de ballons concluait cette première partie de la journée.

Chacun pouvait se restaurer autour d'un buffet offert par la municipalité.



C'était alors au tour du sou des écoles de prendre le relai : jeux tout l'après-midi, dîner et bal folklorique en soirée.

Ce fut vraiment un jour de fête à la hauteur de l'événement.

*André Brottet,
Adjoint.*

REMERCIEMENT DE L'ÉCOLE

M. et Mme Krautsoff, lauréat du premier prix de la tombola organisée par le sou des écoles à l'occasion de la fête de l'enfance ont décidé d'en faire don à l'école. Il s'agit d'une lunette astronomique qui viendra prendre place tout naturellement dans l'observatoire.

Tous les enfants et les enseignants les remercient pour ce geste généreux.

Roger Beaumont.

Cabinet d'Architecture SERIZIAT
Jean-François / Jean-Charles
création 1996

69760 Limonest tél : 04.78.35.24.15 Fax : 04.78.64.94.23

RENSEIGNEMENTS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

3614 MARELLE choix n° 3
Magazine de Pollionnay

INFOS MUNICIPALES

CONSTRUCTION ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

LISTE DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES

Lots	Attributaires	Adresses
Terrassement VRD - arrêt bus	ETPVA	69290 Craponne
Gros œuvre - maçonnerie	PARA Alain	69210 Sain Bel
Charpente - couverture - zinguerie	CHARPENTIER DE L'OUEST	69126 Brindas
Étanchéité	ASPHALTEURS RÉUNIS	69336 Vénissieux
Menuiserie alu - métallerie	MFA	69210 Lentilly
Protections solaires	PONTILLE	69362 Lyon
Plafonds suspendus - isolations	MEUNIER Guy	69400 Gleize
Menuiserie bois	THALMANN	69260 Saint Consorce
Cloisons - doublages - peintures façades - sols souples	AUBONNET & FILS	69470 Cours-la-ville
Sols scellés et faïence	FONTAINE Louis	01480 Jassans
Plomberie sanitaires	CONFORT MONTS DU LYONNAIS sarl	42140 Chazelles/Lyon
Electricité	BADAGEE Pierre	69144 Rilleux-la-Pape
Chauffage - V.M.C.	ETS CERNIAUT	69811 Tassin-la-Demi-Lune
Matériel de cuisines	MC CUISINES	69570 Dardilly
Ascenseur	SCHLINDLER	69100 Villeurbanne
Équipement - matériel	CAMIF UGAP SEPIA	69074 Niort 69801 Saint-Priest 69126 Brindas
Alarme antivol	DELTA PROTECTION	69543 Champagne-au-Mont-d'or
Abords - Plantations	POCACHARD AET GREEN PROSPECT Paysagiste	69290 Pollionnay 69140 Rilleux-la-Pape

L'ÉQUIPE D'INGÉNIERIE

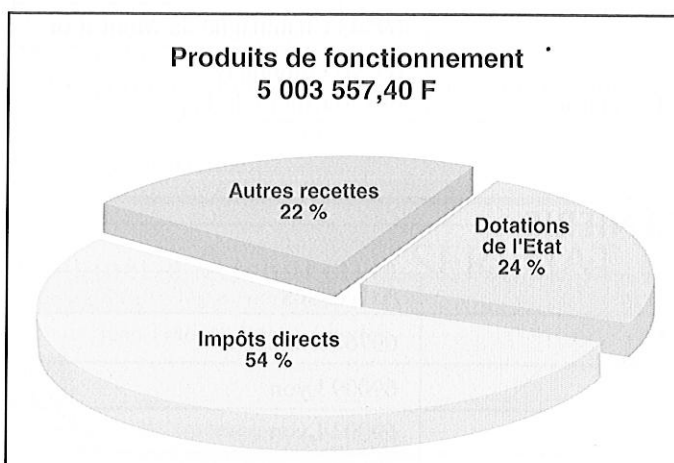
Lots	Attributaires	Adresses
Architecte	SERIZIAT	69760 Limonest
Economiste	MORIZOT	69009 Lyon
Chauffagiste	MARCHAND	69003 Lyon
Electricité	THEVENET	69003 Lyon
Béton armé	FRAIROT	69001 Lyon
Décoration	Mme CLAUS	69290 Pollionnay
Sécurité construction	BUREAU VERITAS	69573 Dardilly
Hygiène et Sécurité chantier	ALPAVE	69634 Vénissieux

LES FINANCES COMMUNALES EN 1996

Le 26 mars dernier, le Conseil a adopté le compte administratif qui n'est pas autre chose que les comptes de la commune définitivement arrêtés pour l'exercice 1996.

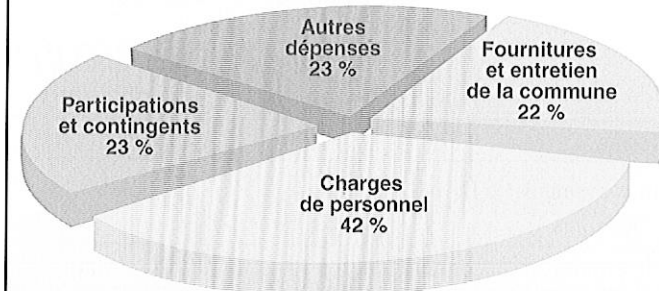
Une façon simple de se faire une idée de la gestion communale est de comparer l'évolution des budgets d'une année sur l'autre. C'est ce que permet de faire le tableau ci-après :

Le budget communal (milliers de francs)	CA 1994	CA 1995	CA 1996
Total des produits de fonctionnement	4 286	4 600	5 004
Charges de fonctionnement	2 802	3 129	3 095
Résultat brut d'exploitation	1 484	1 471	1 908
Annuité totale	553	478	499
Marge auto-financement courant	931	993	1 409
Recettes d'investissement	880	958	1 910
Dépenses d'investissement	2 037	2 106	7 205
Emprunt			2 600
Fonds propres			1 286
Résultat de clôture	1 649	1 585	299



Les **produits de fonctionnement** sont constitués pour un peu plus de la moitié par les taxes communales (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle). L'Etat participe au financement de la commune pour 1/4 environ.

Charges de gestion des services
309 091 F



La maîtrise des **charges de fonctionnement** est toujours une impérieuse nécessité.

A noter cependant que les Participations et Contingents représentent presque 1/4 du budget et sont constituées pour l'essentiel des participations de la commune aux dépenses du département (incendie, aide sociale) et du reversement au SIVOM du produit des redevances d'ordures ménagères ; des dépenses qui hélas évoluent rapidement.

La **dette de la commune** est au 31 décembre 1996 d'environ 5,1 millions de francs, soit environ 4 032 F par habitant. La charge d'annuité est constituée, comme pour un particulier, du remboursement du capital et des intérêts.

La dette de la commune	CA 1996
Emprunt nouveau pour l'école	2 600
Capital restant dû (dette ancienne)	2 509
Capital restant dû : total commune	5 109

Pour la commune, cette charge s'est élevée en 1996 à 499 023 F soit 390 F/habitant environ. Elle représente cette année un petit peu moins de 10 % du total des produits de fonctionnement, ce qui est une situation très satisfaisante. Il convient cependant de noter que l'emprunt contracté pour l'école en 1996 n'intervient pas encore sur l'annuité. Celle-ci sera donc sensiblement plus élevée l'année prochaine tout en restant à un niveau tout à fait normal.

L'**investissement** en 1996 a bien entendu été consacré pour l'essentiel à la construction de l'école (6,4 MF). Le complément a essentiellement été consacré à la voirie (dont achat d'un tracteur et de son outillage) ainsi qu'à la fin de l'opération OPAC.

A noter que cette opération est au global, compte tenu des subventions et du financement de l'OPAC une opération totalement blanche pour la commune.

La construction de la nouvelle école s'est, au final, effectuée sur 3 exercices budgétaires (1995, 1996 et 1997). Un bilan financier complet sera donné dans ces pages **dès consolidation définitive des comptes**.

ET AUSSI LES IMPOTS LOCAUX...

Le Conseil avait enfin ce jour-là la désagréable tâche de voter les taux d'imposition pour 1997.

Rappelons, comme l'an passé, que l'augmentation réelle des impôts payée par chaque contribuable résulte bien-sûr de l'augmentation des taux votée par le Conseil municipal, mais aussi de l'augmentation des bases votée par le législateur dans le cadre de la loi de finances. Cette année, le législateur a choisi de n'augmenter les bases que de 1 % alors que l'inflation en 1997 s'est située autour de 1,7 %.

Rappelons aussi, s'il en était besoin, que l'impôt local payé par chacun d'entre nous comprend des impôts pour la commune, mais aussi pour la Communauté de communes, pour les syndicats intercommunaux, pour le Département (Conseil Général) et pour la Région (Conseil Régional). Il est bien évident que le Conseil municipal ne peut être "tenu pour responsable" des deux derniers destinataires cités.

Pour la **Communauté de communes**, la nouveauté introduite cette année consiste en une uniformisation totale des taux sur toutes les communes. Pour la commune de Pollionnay, cette uniformisation se traduit fort agréablement par une diminution des taux de la façon suivante :

Communauté de Communes	1996	1997	Variation 96/97
Taxe d'habitation	2,52 %	2,10 %	-16,67 %
Foncier bâti	3,17 %	3,14 %	- 0,95 %
Foncier non bâti	11,73 %	11,18 %	- 4,69 %
Taxe professionnelle	3,17 %	2,81 %	-11,36 %

Concernant les **taxes communales**, après débat, le Conseil municipal a retenu les taux suivants :

Commune de Pollionnay	1996	1997	Variation 96/97
Taxe d'habitation	9,27 %	9,41 %	1,51 %
Foncier bâti	11,50 %	11,73 %	2,00 %
Foncier non bâti	40,06 %	40,06 %	
Taxe professionnelle	11,41 %	11,53 %	1,05 %

Le Conseil municipal a ainsi choisi, d'une part de ne pas répercuter le "manque à gagner" de la différence entre l'augmentation des bases et l'inflation, d'autre part de s'en tenir en deçà des engagements des candidats que nous étions voici deux ans, qui étaient d'augmenter les taux de 2 % dans la deuxième année.

La maîtrise des taux par rapport à ce qui était prévu est pour l'essentiel, le résultat de la bonne maîtrise technique et financière de la construction de l'école.

Voici à titre d'exemple, la **taxe d'habitation** (commune + Communauté de communes) que payera en 1997 un contribuable qui aurait 2 enfants à charge et dont la valeur locative était celle de la moyenne de la commune en 1996 (soit 19 680 F). On peut donc constater que le montant de taxe d'habitation cumulé (Communauté de communes + taxe communale) pour cette famille diminuera (de 26 F) en 1997 par rapport à l'an passé. Notons que si cette famille était assujettie à la taxe sur le foncier bâti, son impôt resterait le même (à 1 F près !).

Communauté de Communes + Commune de Pollionnay	1996	1997	Variation 96/97
Taxe d'habitation en francs	1 856	1 830	- 26

Après l'effort exceptionnellement demandé en 1996 pour la construction de la nouvelle école, chacun pourra donc constater que vos élus ont ainsi choisi de participer à l'effort de maîtrise de l'impôt.

J.P. Jasserand,
Adjoint aux finances.

L'ASSAINISSEMENT A POLLIONNAY

UN GROS CHANTIER DEVANT NOUS QUOI DE NEUF DANS L'IMMÉDIAT ?

Le mot assainissement signifie, nous dit le dictionnaire, "rendre sain" ; bien entendu, il s'agit de l'eau que nous avons utilisée, consommée, ainsi rendue plus ou moins impropre à la consommation et que nous rejetons sans trop nous soucier de son sort dans les conduites qui sortent de nos maisons, de nos propriétés, de nos étables, de nos lieux publics, etc.

L'assainissement concerne donc tous les procédés, les moyens et les dispositions de gestion mis en œuvre pour, d'une part, "rendre saine" l'eau potable que nous avons utilisée et, d'autre part, par voie de conséquence, présenter à chaque utilisateur de ces moyens le coût de ce service et en collecter les fonds correspondants.

L'assainissement a son propre budget, indépendant de celui de l'eau potable, indépendant du budget global de la commune.

Les investissements du réseau d'assainissement collectif sont à la charge directe de la commune, qui les décide et, avec l'aide d'un maître d'œuvre (en général la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt DDAF), les fait exécuter. Ils concernent toutes les canalisations et les ouvrages (stations d'épuration, stations de relevage, ...) destinées à conduire les eaux usées jusqu'au point ou, traitées, elles seront rendues à l'environnement.

L'exploitation de ce réseau d'assainissement collectif est de la responsabilité de la commune qui, ne pouvant assurer cette charge elle-même, a décidé, il y a 24 ans, d'en confier la charge à un "fermier". L'exploitation concerne la surveillance, le maintien en bon état, à la charge de celui-ci, de l'ensemble du réseau, conduites et ouvrages, la mesure des quantités d'eau usées rejetées, l'organisation et l'administration, la facturation aux usagers du service global et le paiement de la redevance correspondante à la commune.

Le "fermage" a été confié à la SDEI qui est aussi "fermière" du réseau d'eau potable pour le compte du SIDESOL (Syndicat intercommunal des eaux du Sud-Ouest Lyonnais).

Sur Pollionnay, il y a 3 réseaux d'assainissement distincts :

1) Le réseau d'assainissement collectif qui draine essentiellement le bourg et qui aboutit à la station d'épuration du lieu-dit "La rivière", station construite il y a 35 ans environ, toujours en fonctionnement, mais en perpétuelle surcharge.

2) Le réseau d'assainissement collectif dit de la vallée sud, qui draine les Presles, le Gaminon, le Sarazin... et débouche sur le collecteur de la Courly. Les eaux sont acheminées à la station d'épuration de la Courly à Pierre-Bénite où elle sont traitées.

3) Le réseau des assainissements autonomes spécifique à chaque habitation ou construction ou installation, dont les eaux sont traitées localement, dans des fosses privées puis absorbées par épandage dans le sol environnant. Ce réseau peu ou pas surveillé est aussi important que les deux précédents et pose des problèmes qui n'ont pas réellement été pris en compte jusqu'à présent mais devront faire l'objet de mesures de contrôle et de mise en conformité avant 2005.

La SDEI n'a en charge que les deux premiers réseaux collectifs.

Pendant des décennies, les relations entre la commune et son "fermier" ont été simples et basées sur le principe d'une confiance totale, presque aveugle, le fermier menant à sa guise l'exploitation et l'administration du réseau qui lui était confié. Il en était de même en ce qui concerne le réseau d'eau potable. Depuis quelques années, l'eau, quelle soit potable ou à assainir, fait couler beaucoup d'encre dans la France entière. Tout le monde s'interroge sur le prix de l'eau..., le prix juste de l'eau..., le prix que l'on devrait payer l'eau... dans le cadre d'une gestion saine et maintenue sous contrôle par les élus pour en rendre compte aux assujettis.

Il faut aussi bien admettre que l'eau coûte de plus en plus cher à tous, par la quantité consommée, le coût de plus en plus élevé des installations, de l'entretien, des normes de qualité de plus en plus sévères applicables... et le budget annuel de l'eau pèse de plus en plus lourd dans les budgets individuels.

Alors s'élèvent de toutes parts des voix "vengeresses" accusant les "fermiers" de vols manifestes et les élus de gestion laxiste !

Les élus... bien sûr, leur contrôle de gestion n'a pas été d'une rigueur suffisante.

Les "fermiers" sentant d'un seul coup le ciel leur tomber sur la tête et se rendant compte que leur comptabilité est trop simple, leur comptabilité analytique inexistante et qu'ils ne voient, eux mêmes, pas clair dans leur propre gestion, répondent n'importe quoi aux questions posées ou se gardent bien de répondre aux questions qui fusent de toutes parts, craignant le boomerang en retour. Ils mettent les bouchées doubles pour mettre en place une comptabilité analytique suffisante, mais les élus sont encore loin de pouvoir exercer un contrôle constructif de gestion.

La loi sur l'eau, récente, avec l'obligation d'un rapport annuel sur l'eau, vient apporter un cadre réglementaire aux communications entre les communes et leur(s) fermier(s), sans satisfaire toutes les voix "vengeresses" qui veulent vraiment tout savoir sur les comptes d'exploita-

tions, les bilans, dans le menu détail de la comptabilité de ces voleurs de "fermiers" ! Ils n'ont peut-être pas tout à fait tort, d'autant plus que la Cour régionale des comptes dans son rapport d'audit sur la gestion réciproque de l'eau potable par le SIDESOL et son fermier, la SDEI, fait apparaître des principes de gestion critiquables. Il n'est pas impossible que, pendant toutes ces années, les "fermiers" se soient fabriqué un petit cousin de confort financier plus ou moins moelleux !

Le service de l'eau étant un service public, le fermier nous doit des comptes précis sur sa gestion, c'est certain, mais jusqu'où peut-on aller dans l'exigence de transparence et de détails de la comptabilité d'une société privée ? Il y a des limites... il faut bien le reconnaître ! Voilà où l'on en est aujourd'hui...

Mais revenons à notre problème de l'assainissement sur notre petite commune, qui est le seul problème sur le sujet de l'eau que nous avons en prise directe avec la SDEI puisque l'eau potable est confiée au SIDESOL.

Nous sommes seuls en face d'un "fermier" et notre poids est bien petit, quand on voit que notre syndicat, regroupant 14 communes pour la distribution et la gestion de l'eau potable n'obtient pas satisfaction.

Le problème est-il sans solution ? Certainement pas !

Une solution partielle serait déjà de se regrouper dans un syndicat de plusieurs communes, ou dans le cadre de la Communauté de communes, ou dans une extension peut-être possible des compétences du SIDESOL... Nous avons déjà jeté des idées, des jalons, sans soulever l'enthousiasme des foules, c'est vrai, mais il faut souvent du temps pour mûrir les idées et la loi sur l'eau impose des butées de temps à la réalisation de l'assainissement qu'il faudra bien prendre en compte. Donc, dans ce sens il faut continuer !

L'autre solution pour y voir clair dans le prix de l'assainissement est, sans aller chercher des poux dans la paille de la comptabilité du "fermier", en restant à la stricte exigence de la loi sur l'eau, faire jouer la concurrence... dans l'industrie privée, c'est la loi, la seule loi, et elle est rudement efficace !

Or, il se trouve que nous avons une opportunité. C'est une chance ! Nous avons avec la SDEI un contrat de 10 ans avec faculté de tacite reconduction par périodes de 5 années et durée maximale de 20 ans.

Un avenant à notre contrat datant du 16 mai 1989 décide d'une nouvelle date d'origine de ce contrat, à cette date. Donc mai 1999 est la fin de la période de 10 années où il nous est possible de ne pas reconduire celui-ci à condition d'une dénonciation deux ans au moins avant mai 1999.

Nous en avons ainsi décidé en Conseil communal. Voilà qui est fait.

Nous avons maintenant deux ans pour, avec l'assistance d'un conseil, mettre en place la procédure d'une consultation extérieure d'entreprises dans le cadre du code des marchés publics.

Ce sera aussi l'occasion, avec l'assistance de notre conseil, en l'occurrence la DDAF, de mettre au point un nouveau contrat, l'actuel ayant sérieusement besoin d'être dépoussiéré, en particulier l'article 42 concernant le compte rendu annuel.

Malgré cette décision rendue obligatoire par le flou dans lequel nous sommes et possible par l'opportunité offerte par le contrat, nous essayons de continuer à travailler constructivement avec notre fermier qui, nous l'espérons, sera candidat à sa propre succession. Après, nous pensons pouvoir repartir avec des bases saines et à l'abri des critiques.

Quand au grand chantier de la modernisation de l'assainissement collectif du bourg, de la mise aux normes de la réglementation de l'assainissement autonome et du raccordement du lieu dit le Vivaray sur le collecteur de la vallée Sud, nous vous en parlerons dans un prochain bulletin, lorsque nous verrons plus clair, dans les dispositions d'application de la loi sur l'eau et sur les moyens de moderniser notre station d'épuration à bout de souffle.

Marc Tourasse,
Adjoint.

AUTO-ECOLE DE CHARBONNIERES

Conduite
accompagnée
à partir de 16 ans

Gérard CORNU

4, avenue de la Victoire
CHARBONNIERES-LES-BAINS

Tél. : 04 78 87 17 30
(RÉPONDEUR)

PERMIS B - PERFECTIONNEMENT

Prise et retour à domicile - Bureau ouvert de 13 h 30 à 15 h

La Cour du Roy

Restaurant gastronomique :

Sa vue panoramique
Son jardin à la française
Son ruisseau à truites
et bien d'autres surprises



Mariages - Banquets - Repas d'affaires - Séminaires

69290 POLLIONNAY Tél. : 04 78 48 15 73

Fermeture hebdomadaire le mardi et le dimanche soir

AVIS DE LA COMMUNE

A PROPOS DU DOSSIER POUR LE DÉBAT D'OPPORTUNITÉ RELATIF AU CONTOURNEMENT AUTOROUTIER DE L'OUEST LYONNAIS

La commune de Pollionnay est partie intégrante de la région lyonnaise et à ce titre pleinement solidaire des territoires et des populations qui la composent.

Si la commune prend acte des efforts d'aménagement effectués à l'Est lyonnais et des problèmes de densité de circulation subis par l'agglomération, pour autant, notre territoire local ne doit être ni privilégié, ni sacrifié.

Néanmoins, les élus de la commune de Pollionnay, lors de la séance du Conseil municipal du 15 avril 1997 déclarent très fermement leur opposition au Dossier pour le débat d'Opportunité du Contournement Ouest de Lyon.

Le Conseil s'élève vivement contre :

- la brièveté du délai alloué pour le débat sur un dossier qui engage le long terme ;
- le choix d'une zone d'étude trop restreinte pour un débat qui engage l'avenir de toute une région, elle-même carrefour national et européen ;
- l'objectivité annoncée du document qui n'est que de pure façade, celui-ci n'étant qu'instrument de propagande au service d'un choix déjà arrêté ;
- le fait que les positions des élus locaux soient présentées de façon réductrice et en caricaturant notre soi-disant égoïsme.

Par ailleurs, les élus sont persuadés qu'une voirie aussi proche du centre ville

- serait une répétition des erreurs du tunnel de Fourvière et de la rocade Est en conduisant à coup sûr au mélange des trafics de transit et d'agglomération.

- ne réglerait en rien les problèmes de pollution de l'agglomération et déstructurerait au contraire un espace rural reconnu comme le "poumon vert" de cette ville.

Les élus rappellent que Pollionnay a depuis longtemps fait des efforts pour maîtriser son aménagement de l'espace et développer ses activités économiques au travers de son agriculture, de son tissu artisanal et commercial et de son tourisme de proximité, garantissant ainsi son identité et sa vitalité.

Rappelons notre situation : notre bourg et nombre de ses hameaux importants, Larny, Valency, ... sont adossés à de fortes pentes et proches des surfaces boisées qui couronnent les sommets. La bande la plus disponible à la culture, en contrebas de la RD 70, est un ruban de 1 à 2 km de large sur lequel l'autoroute aurait une emprise pratiquement axiale de 200 à 300 m qui morcellerait les exploitations agricoles et réduirait à néant les efforts de rénovations et de diversifications entrepris depuis plusieurs années.

En conclusion

Le Conseil municipal demande que le transit Nord-Sud soit examiné en premier lieu sur le plan national avant d'être étudié au plan local.

Le Conseil municipal réaffirme sa volonté de s'inscrire dans la logique de la Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais visant à définir des infrastructures de trafic local en fonction du développement économique et social souhaité. Le passage de ce contournement sacrifierait délibérément un **ensemble de vie que les élus politiques régionaux avaient désigné comme la zone verte de l'agglomération lyonnaise et viendrait pénaliser sa bordure ouest à l'équilibre fragile.**

Le Conseil municipal exprime donc le refus le plus total de subir un type de développement résultant des infrastructures proposées par le Dossier pour le débat d'Opportunité.

Le Conseil municipal.

CARRIERES POCCACHARD SARL
PRODUCTION DE GORRE OCRE - ROUGE - JAUNE - GRAVILLONS LYONNAIS
TOUS PRODUITS DE CONCASSAGE ET DE CARRIERE

LA RAPAUDIERE - POLLIONNAY - 69290 CRAPONNE
LESPINASSE - BOYER 42460 CUINZIER

TEL. : 04 78 48 13 14 - Fax : 04 78 48 17 54

NOTRE DÉPUTÉ JEAN BESSON VISITE POLLIONNAY

A l'initiative de la mairie et des élus départementaux et régionaux, une visite-découverte du village de Pollionnay a été organisée le jeudi 3 avril, durant tout l'après-midi.

M. Jean Besson, député, M. Georges Barriol, conseiller général, accompagnaient le maire, adjoints et conseillers, tout au long de ce parcours et furent très intéressés par la diversité et le dynamisme de nombreuses structures économiques, sociales et agricoles. La nouvelle école fut le point fort de ce début de visite, sympathique accueil des professeurs et des élèves pouvant travailler dans des locaux agréables et clairs.

Ensuite ce fut la visite de la blanchisserie Moretton dont M. Guignard expliqua le fonctionnement et sa politique commerciale sans démarchage spécial ; le linge traité est en général du linge de service provenant de l'hôtellerie ; ces nouveaux locaux agrandis et modernes furent construits en 1988. La société emploie 14 personnes.

Après, ce fut la visite des Etablissements Somerra dirigés par M. André Vernusse, usine spécialisée dans la mécanique industrielle, constructeur de machine pour l'ennoblissement textile ; 60 % de son chiffre d'affaires est réalisé dans le textile et 40 % dans la métallurgie.

Tout à côté, se trouvent les carrières Poccachard, exploitées depuis environ 1950 ; elles produisent ou

traitent des produits de gorrh ocre, rouge, jaune, gravillons lyonnais.

Ensuite le parcours se poursuit par une visite de la noiseraie exploitée par M. et Mme Robert Ravel, dont le journal a parlé il y a quelques jours. Ils possèdent environ 7 000 arbres et la production varie de 20 à 50 tonnes : il existe plusieurs variétés, à très gros fruits, à hybridation, etc. Les plans sont importés à 90 % (Amérique, Turquie, Italie). Les arbres fleurissent en janvier/février ; la pollinisation se fait en mai/juin.

Après avoir retraversé le village, les visiteurs arrivent à Mercury, limite de la commune, pour visiter les installations d'un jeune agriculteur qui vient de s'installer, Eric Bouchard, spécialisé dans l'élevage des vaches laitières : tout le monde a félicité et souhaité bon courage à ce nouvel exploitant.

Un petit tour au magasin VTT, au centre du village, dont le gérant a expliqué le fonctionnement de son commerce et la diversité de sa clientèle ; matériel de bonne qualité à tous les prix.

L'après-midi s'est terminé par une sympathique réception au Club du Tilleul dont la présidente est Mme Pourcenoux. La discussion s'est bien établie avec les "Anciens" autour d'un agréable buffet-apéritif.

En soirée, le Conseil municipal a pu débattre de différents points avec Jean Besson, notre député.

Un repas servi à la Maison de retraite Jean Villard a magnifiquement conclu cette journée.

Hervé de Rouville.




SALON INFINITIF
Pollionnay
Tél. 04 78 48 17 65
Coiffure Mixte

RESTAURANT TERRASSE

Olivier Terrasse

Restaurateur - Traiteur

Spécialités Maison

Menus Gastronomiques

Plats cuisinés à emporter (salés, sucrés)

Toutes réceptions

Tél. 04.78.48.12.06 - 69290 POLLIONNAY

ETAT CIVIL

■ NAISSANCES

Fabien Casale, le 9 janvier 1997.
Rémi Petitjean, le 22 mars 1997.
Célia Dudragne, le 27 mars 1997.
Thimothée Labert, le 5 mai 1997.
Marie Beupellet, le 15 mai 1997.
Clothilde Marignier, le 28 mai 1997.
Charline Darfeuille, le 14 juin 1997.

■ MARIAGES

- Florent Champavert et Carole Ravillard, le 26 avril 1997.
- Hugues Haudos de Possesse et Amélie Rogez, le 14 juin 1997.
- Damien Monnami et Valérie Jeannin, le 14 juin 1997.
- François-Régis Battesti et Valérie Véricel, le 28 juin 1997.

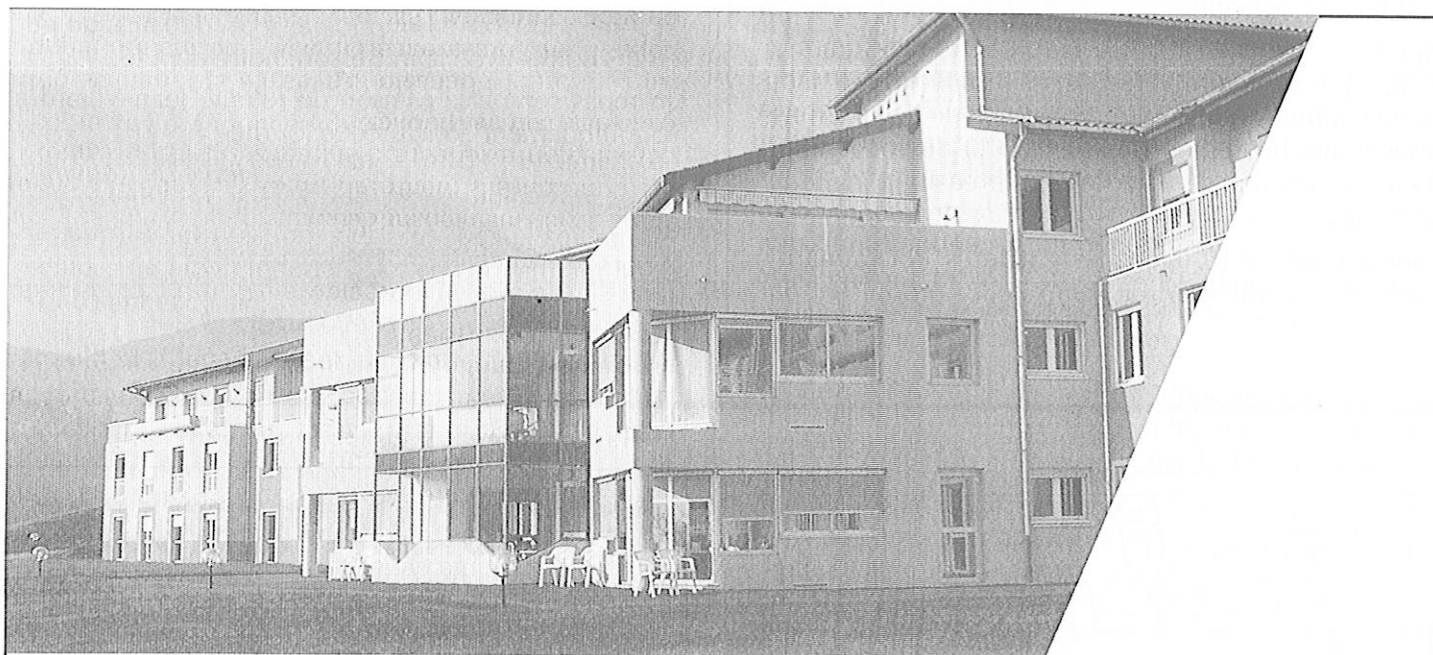
■ DÉCÈS

- 3 décès à la Maison de retraite "Les Aurélias".
- 1 décès à la Maison de retraite Jean Villard.
- 1 décès au Centre Médical "Les Presles".

■ RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens **nés entre le 1^{er} avril et le 30 juin 1980** doivent venir se faire recenser en mairie **avant le 31 juillet**.

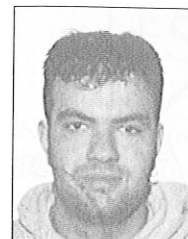
Apporter le livret de famille des parents et une carte d'identité.



Les **Aurélias Pollionnay**

69290 Pollionnay par Craponne
Tél. : 04 78 87 42 42 - Fax : 04 78 87 42 00

Etablissement médicalisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de toute affection neurologique nécessitant une prise en charge.
Celle-ci est assurée par une équipe soignante adaptée, encadrée par un personnel médical spécialisé.
Cure médicale - Long séjour



MJC

Bonjour,
je m'appelle Victor Feliciano, je suis le nouvel animateur de la MJC.

Je ne suis pas objecteur de conscience, mais employé par la mairie dans le cadre d'un contrat emploi ville. J'ai 24 ans, donc jeune adulte, je peux donc faire profiter de mon expérience (de passage à l'âge adulte) aux adolescent de Pollionnay. Le but étant de les responsabiliser et de relancer les activités de l'association.

j'ai donc entrepris de me former aux métiers de l'animation. Etant passionné par la musique, la culture, le sport et la jeunesse, j'espère arriver assez vite à ce que les jeunes trouvent eux aussi une passion et surtout qu'ils s'intéressent au monde qui les entoure.

Je travaille à l'intercommunalité avec les MJC Ouest et aussi avec l'équipe médiathèque de Pollionnay.

Je reste à disposition pour toute association ou personne ayant des idées ou des projets pour la MJC.

Pour plus de renseignements, contact : MJC

Permanence : mercredi et samedi de 14 h à 19 h, les autres jours de 16 h à 19 h.

Tél. 04.78.48.10.03.

Victor Feliciano



CLUB INFORMATIQUE

Dès la rentrée scolaire de septembre 1997, la salle informatique du groupe scolaire pourrait accueillir en soirée un club informatique.

Avec les volontaires qui souhaitent s'associer à cette initiative, nous arrêterons l'organisation et le montant de la participation financière courant septembre.

Si cette initiative vous intéresse, laissez vos coordonnées en mairie ou auprès de Roger Beaumont.

Roger Beaumont.



FOOTBALL-CLUB

LES MOINS DE 11 ANS A LA PREMIÈRE PLACE

En effet, les petits bleus ont effectué un championnat exemplaire : sur 9 matches joués, 8 victoires et une défaite.



Ils ont pris la tête du championnat dès la première journée contre Sourcieux-les-Mines, pour la conserver jusqu'à la dernière journée en battant à domicile l'Arbresle par 5 but à 2.

Félicitations à Morgan Garcin, Yoan Faure, Jérôme Miagkoff, Yossi Almosnino, Julien Vernusse, Brice Latour, Rudy Vanthoroudt, Thomas Blanchard, Farid Bardousse, Jérémie Debaune, Thierry Bouvet, Kevin Teulade.

Je tiens par ailleurs à remercier le dirigeant, Monsieur André Vernusse, ainsi que tous les parents qui ont suivi et encouragé durant toute la saison cette formidable équipe.

La saison 1996/1997 s'est terminée le samedi 14 juin au tournoi de Vaugneray. Après avoir passé les poules de classement, Pollionnay s'est incliné en demi finale face à Brindas 1. Mais les petits bleus ont quand même ramené la quatrième place sur huit.

Félicitations à tous !

*Leur entraîneur,
J. Beauquis.*



FOOTBALL-CLUB

BILAN DE LA SAISON 1996/1997

Voici le bilan de la saison 1996/1997 pour les équipes de Pollionnay :

- les moins de 7 ans ont fait plusieurs plateaux dans l'année. Les résultats ont été très encourageants. Les petits se sont fait plaisir et ont pu s'améliorer au fil des entraînements, le mercredi après-midi, encadré par Frédéric Chambost et Jérôme Gervais. Le club remercie les parents pour leur participation aux déplacements. Et tout le monde voudrait exprimer sa gratitude à Monsieur Paul Vial qui, tout au long de l'année, a suivi l'équipe et récompensé les petits joueurs en leur offrant à chacun une paire de souliers de foot et un ballon. Merci à lui et espérons que les petits seront encore plus nombreux l'année prochaine.

- Les moins de 11 ans ont également fait une excellente saison en terminant à la première place de leur championnat (8 victoires, 1 défaite). Encadrée par Jérôme Beauquis, cette équipe a produit du beau jeu et a su faire plaisir aux nombreux parents qui les ont suivis et encouragés. Souhaitons leur le même succès pour l'année prochaine.

- L'équipe senior a fait une saison correcte mais néanmoins un peu décevante du fait de la non accession à la division supérieure. En effet, l'équipe avait les moyens d'y parvenir facilement mais devra se contenter d'attendre un possible repêchage pour jouer en 2^{ème} série. Cependant, le bilan n'est pas mauvais. Avec seulement 3 défaites, Pollionnay a terminé à la 3^{ème} place d'un classement serré. La poule était d'un bon niveau et les premières places du classement ont été très convoitées. Espérons que l'équipe repartira sur de bonnes bases et que la même ambition animera cette équipe qui devra être soudée autour de son entraîneur, Denis Tchilinghirian, pour enfin être récompensée et monter en division supérieure. Enfin, le club espère retrouver plus de public le dimanche au stade municipal pour soutenir les "Bleus".

Pour tout renseignement sur la section foot et pour les inscriptions, s'adresser à M. Lucien Marignier au 04.78.48.13.30 ou à M. Frédéric Chambost au 06.08.76.73.60.

Sébastien Blanchard
Frédéric Chambost



ANCIENS COMBATTANTS

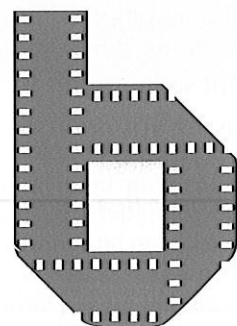
A l'occasion de la "journée du souvenir de la Déportation" ce 27 avril 1997, l'Association des Anciens Combattants de Pollionnay, Sainte Consorce, Marcy-l'Etoile, a remis à chaque bibliothèque des communes citées un ouvrage "Les leçons de ténèbres résistants et déportés". Le magnifique livre édité par Plon, est l'œuvre de la FNDIR/UNA-DIF, ouvrage dirigé par Jean Manson et préfacé par Maurice Schumann de l'Académie Française, compagnon de la Libération.

Traitant d'une façon remarquable de la Résistance depuis juin 1940 et de la déportation, il comporte le témoignage d'anciens déportés, apportant leur récit sur leur vie dans les camps de déportation qui furent un véritable génocide. Il restitue ainsi au plus près du réel ce qu'ont pu vivre des hommes et des femmes arrivant aujourd'hui sur le dernier versant de l'existence. Les oppresseurs qui voulurent il y a cinquante ans les réduire en poussière et les traiter de sous hommes ont échoué.

Véritable leçon d'histoire, ce livre s'adresse aux élèves des écoles ainsi qu'à toute la population. C'est la raison pour laquelle l'Association des Anciens Combattants se fait un devoir de l'offrir à la bibliothèque de Pollionnay, espérant bien qu'il sera un excellent outil de mémoire sur la chronologie des années de guerre.

R. Deroux,
Président des Anciens Combattants

jean-louis bessenay
photographe



KODAK Express
Développement en
1 heure ou 24 heures

04 78 57 04 89

103-105, av. Edouard-Millaud
69290 Craponne

LES CLASSES EN 8

Nous remercions les habitants de Pollionnay pour leur générosité lors de la distribution du brin de muguet, bien que rare cette année, pendant la nuit du 1^{er} mai.

Nous avons apprécié la grande participation de jeunes du village qui nous ont soutenu avec leur voix fortes en chantant "**La chanson du mois de mai**", et il le fallait bien car le vent du Nord soufflait fort.

Nous avons annulé pour cette année les feux de la Saint-Jean le 21 juin, le jour de la fête de la musique, en raison des nombreuses manifestations à cette occasion et que nous ne voulions pas vous faire manquer.

Mais nous nous retrouverons pour la traditionnelle distribution des brioches sur les chars joliment décorés, la veille de la foire à Pollionnay, le 6 septembre, et nous vous invitons à la vogue le même soir, dans la salle paroissiale, dans une gaie et joyeuse ambiance.

Le jour de la foire, nous participerons nombreux au défilé.

Pour les classes,
Paul Rivoire.



MEDIATHEQUE

Pour nous permettre de bénéficier de tous les avantages de la médiathèque (livres, revues, CD, cassettes, vidéocassettes) pour vous et vos enfants durant la longue période de loisir et de repos de l'été, la médiathèque reste ouverte pendant les vacances en juillet et août, aux horaires habituels : mercredi, samedi, dimanche de 10 h à 12 h. Nous nous accorderons seulement (vacances des bénévoles obligent !) une fermeture exceptionnelle les 4 premiers dimanches d'août : les 3, 10, 17 et 24 août.

L'équipe d'animation qui compte une vingtaine de bénévoles vient d'accueillir Victor Féliciano. A l'initiative du Conseil municipal, et en plus d'une responsabilité à la MJC, il participera régulièrement au travail de l'équipe. Cette arrivée est beaucoup appréciée par tous.

A l'occasion de la foire et traditionnellement : portes ouvertes à la médiathèque toute la journée du dimanche 7 septembre. Une exposition sur la toxicomanie permettra de se renseigner et de réfléchir sur ce grave problème actuel.

Des dessins de Geneviève Dumont prêtés par l'Association Geneviève Dumont de Pollionnay sont affichés sur le mur du fond de la médiathèque.

Une brochure présentant les œuvres et la biographie de cette artiste qui avait beaucoup de liens avec la commune, est également à votre disposition.

A.C. Danière.

Haute Coiffure Mixte

Rénato
Styliste



Craponne - 66, Edouard-Millaud

Dames : 04 78 57 33 60 - Messieurs : 04 78 57 32 29

YAMAHA
LYON

Alexis Motos

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF
motos et accessoires

3 et 5, avenue Jean Jaurès - tél. : 04 78 72 39 39

atelier et pièces détachées

32 et 34, rue Chalopin

tél. 04 78 69 08 62 - fax 04 78 61 70 70

QUE SE PASSE T-IL À LA MAISON DE LA RENCONTRE ?

DIMANCHES CAFÉ

Ceux-ci ont de plus en plus de succès. De nouveaux visages viennent agrandir le cercle des habitués, ouvrant ainsi l'horizon de tous.

Des artistes locaux, exposent momentanément une de leurs œuvres à l'appréciation de tous.

Bravo ! N'est-ce pas là le but de la Maison de la Rencontre : permettre la rencontre de tous ?

CURCUIITS DE RANDONNÉES

Pour répondre à la demande de notre municipalité et de la Communauté de Communes, et pour valoriser notre petit coin de terre, la Maison de la Rencontre travaille depuis ce printemps à étudier, reconnaître sur le terrain, présenter, baliser des sentiers de randonnées pédestres sur le territoire communal. Ces itinéraires apparaîtront sur le plan de la commune (actuellement à l'étude) qui se dressera bientôt en plein cœur du village.

Ces mêmes circuits, présentés dans leurs détails sur des publications de poche, permettront aux randonneurs de découvrir la beauté des paysages, mais aussi les richesses historiques, patrimoniales et économiques de notre mini région. A ce jour, la tâche est loin d'être terminée, mais en bonne voie.

EXPOSITION FOIRE

Dans le cadre de la foire au village, le 7 septembre prochain, la Maison de la Rencontre ouvrira ses portes à l'Art, sous deux formes différentes : aquarelles et sculptures.

Des aquarellistes, amis des membres de l'équipe exposeront leurs œuvres et n'hésiteront pas à peindre devant le public.

De même, des sculpteurs lyonnais éminemment reconnus tel Guillaubey et Nicolas Artheaud, tous deux présidents et administrateurs de l'Association Geneviève Dumont. Nul doute que, cette année encore, les visiteurs admiratifs seront nombreux à la Maison de la Rencontre le 7 septembre prochain.

SORTIE ANNUELLE

Projetée pour le dimanche 21 septembre.

La Maison de la Rencontre vous propose une sortie en car vers le Massif du Mézenc, le Mont-Gerbier-de-Jonc et leurs environs.

Aperçu de la journée :

- église du XII^e s. et lac de Saint-Front.
- Déjeuner en commun à l'auberge.
- Visite de la ferme ancienne des frères Perret à Moudeyres (murs de basalte, toits de chaume et lauzes).
- Possibilité d'ascension du Mont Mézenc pour les amateurs de randonnées pédestres (1 h A.R.).
- Visite de l'abbatiale du Monastier-sur-Gazeille (XI^e s.).
- Paysages magnifiques tout au long du voyage.

Tarifs : transport et repas, payables à l'inscription :

- 150 F par personne (non comprises les boissons et les visites guidées).
- 120 F pour les moins de 10 ans.

Inscriptions obligatoires au plus tard le 17 août, auprès des responsables des Dimanches-café, le 1^{er} et le 3^e dimanche de chaque mois, de 10 h à 12 h, au local de la Maison de la Rencontre.

Un programme détaillé de la journée sera remis à chacun des inscrits.

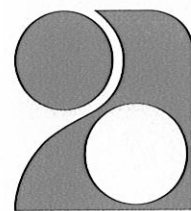
Ce voyage ne se réalisera qu'avec un minimum de 30 inscriptions.

CARNET ROSE

Nous apprenons avec beaucoup de joie, la naissance de Clothilde, petite sœur de Nils et fille de Danièle Marignier, membre de l'équipe animatrice de la Maison de la Rencontre, et de Gilbert Marignier, maire.

Toute l'équipe et tous les sympathisants de la Maison de la Rencontre adressent leurs vœux de bienvenue à la petite Clothilde et leurs chaleureuses félicitations aux heureux parents.

*Pour l'équipe,
Josette Chavand.*



ARTISAN

S.A.R.L. BEAUPELLET

ARTISAN DIPLOMÉ

« La Rapaudière »

69290 POLLIONNAY

Tél. : 04 78 48 12 48

Fax : 04 78 48 16 57

**Chauffage - Sanitaire - Zinguerie - Dépannages
entretien chaufferie et ramonage cheminées**



**SAUVEGARDE
DES COTEAUX
DU LYONNAIS**

Connaissez-vous la circulaire Bianco n° 92-71 du 15/12/1992 ?

Cette circulaire précise très clairement que pour la réalisation des grands projets nationaux, dans une démocratie moderne, ils ne peuvent être réalisés qu'après un large débat auquel doivent participer tous les partenaires concernés.

Si les débats sur l'A45 ont été "truqués", conclusions orientées sur le tout routes, etc., les débats sur le contournement ouest furent plus ouverts malgré l'affirmation de la nécessité du COL avec une argumentation peu crédible.

Le débat d'opportunité, engagé le 21 février, a été suivi de réunions demandées par les maires avec le concours de la DDE et ouvertes aux habitants qui ont pu contester de vive voix les arguments présentés ; celle prévue pour les trois communes de Pollionnay, Sainte Consorce et Marcy s'est tenue à Sainte Consorce le 16 avril et a permis aux maires de nos communes de redire avec force les raisons de l'opposition des élus locaux : il s'agit d'un projet dévastateur, coûteux et qui n'est en rien la bonne solution pour réduire la circulation en ville ou pour améliorer la qualité de l'air de notre région.

Les réunions qui devraient se poursuivre jusqu'à la clôture des débats, prévue le 5 mai, ont été reportées en juin à cause de la campagne électorale ; ce délai a permis à notre association de mieux préparer son argumentaire, travaillant en liaison avec le collectif des élus opposés au projet, mis en place après l'ouverture caricaturale du débat le 21 février. Ce collectif regroupe à ce jour plus de 550 élus locaux, pour plus de 40 communes concernées, à l'intérieur du périmètre d'étude sur les cantons de l'Arbresle, Vaugneray, Mornant, Givors et Condrieu. Avec les députés de ce secteur, avec les conseillers généraux et les maires, ce collectif est amené à peser fortement sur la décision finale.

Les points principaux argumentés lors de ces débats par la SCL, élus, habitants sont les suivants :

- Le projet étant d'une ampleur nationale, la zone d'étude est trop restrictive car réduite à la seule bande nord-sud de l'Ouest Lyonnais.
- La proximité de ce contournement par rapport au centre de Lyon, ne ferait que répéter les erreurs commises avec le tunnel de Fourvière et la rocade-Est, qui d'ailleurs n'a jamais résolu les problèmes de circulation

de l'agglomération. Cette proximité va engendrer une augmentation de circulation sur le réseau des départementales situé à proximité des échangeurs prévus.

- Le couloir rhodanien resterait encombré, comme l'ont compris les élus du district de Vienne. En effet, le transit nord-sud de l'agglomération se retrouverait au sud de Vienne (éloigner les problèmes ce n'est pas les résoudre).

- Le coût élevé du projet, estimé à 150 millions de francs le kilomètre, suite aux contraintes géographiques, comparé au coût moyen national pour les autoroutes : 40 millions le km en 1994. En rappel, le Conseil d'Etat vient d'annuler la déclaration d'utilité publique pour l'A40 (Thonon - Annemasse) en considérant en particulier le coût trop élevé : 90 millions le km ! nous savons qu'aujourd'hui, le déficit des sociétés autoroutières s'élève à 120 milliards et dépassera 200 milliards si l'on continue cette "politique insoutenable du transport" qui s'emballe aujourd'hui, avec des décisions de plus en plus controversées et aberrantes. En cette période où l'Etat doit réaliser des économies..., n'y a-t-il pas une autre utilisation de l'argent des contribuables ?

- L'augmentation de pollution (gaz, métaux lourds, bruit) dans notre région et sur Lyon en général. Les vents d'Ouest dominant rabattront cette pollution sur l'agglomération.

- Les voies à vocation de transit international ne doivent pas passer à la proximité des villes ou dans les régions périurbaines. Le futur contournement Ouest se trouvera à 12 km de la place Bellecour plus proche que ne l'est la rocade-Est actuelle.

- L'agriculture en plein essor serait condamnée à disparaître. Le passage d'une grande infrastructure routière dans les exploitations, dans les vignobles, dans les zones fruitières, avec la pollution et le morcellement des terres engendrerait à court terme leur disparition ; laissant alors la porte ouverte à une urbanisation incontrôlée.

La zone d'étude est tellement réduite, qu'elle permet de fournir le **seul argument** en faveur de ce projet, à savoir qu'il serait plus court de 20 km que le contournement Est par Satolas. Peut-on alors dire que ces débats sont réellement objectifs ?

Pour ces raisons et parce que les communes de l'Ouest Lyonnais ont fait le choix d'un développement harmonieux et maîtrisé, sans passéisme, mais aussi sans concession envers les décisions technocratiques qui ne respectent ni la démocratie, ni le cadre de vie des habitants, nous devons nous mobiliser et rester vigilants.

*Pour la Sauvegarde,
A. Troili.*

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des fêtes de Pollionnay est une association loi 1901 qui est présente dans le village pour aider toutes les associations, soit par "coup de main" lors des manifestations, soit avec prêt ou location de matériel.

Elle a ses revenus par :

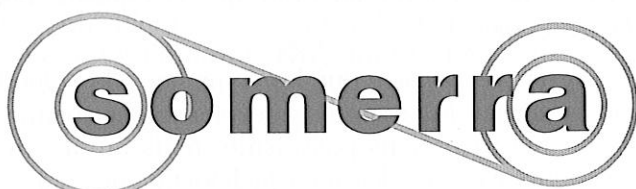
- la subvention de la mairie,
- la vente de gaufres et boissons à l'occasion de la foire du village,
- par la location de matériel.

LOCATION DE MATÉRIEL

Tables et bancs : 10 F la table
Buvette : 100 F
Refrigerateur bidons : 100 F
Bâches : 100 F
Gaufrier 1 module de 4 200 F
Gaufrier 2 modules 380 F
Friteuse sans gaz, sans huile 120 F
Seau à champagne 70 F
Caisse de 130 verres gratuit
Tout verre manquant ou cassé devra être remboursé.

Pour les locations :

M. H. Larue tél. 04.78.48.11.90
M. R. Pocachard tél. 04.78.48.10.02
M. G. Monthieux tél. 04.78.48.14.85
ou tél. 04.78.37.09.33



Matériels pour l'ennoblissement textile
CONSTRUCTEUR - Bureaux et ateliers

La Rapaudière - 69290 POLLIONNAY (Région Lyon)
Tél. : 33 (04) 78 48 11 44 - Fax 33 (04) 78.48.11.45

INTERCOMMUNALITE

CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

20, chemin du Stade - 69670 Vaugneray - Tél. 04.78.57.83.83.

■ HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

HIVER : début octobre à mi-juin							
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Grand bassin	9 h à 11 h 12 h à 18 h	12 h à 14 h	9 h à 18 h	12 h à 14 h 16 h 30 à 18 h	16 h 30 à 22 h*	9 h à 12 h 14 h à 19 h	9 h à 13 h
Petit bassin + jardin d'enfants	16 h 30 à 18 h	Fermé	15 h à 18 h	16 h 30 à 18 h	16 h 30 à 22 h*	10 h à 12 h 14 h 30 à 19 h	9 h à 13 h
ETE : mi-juin à mi-septembre							
tous les jours de 10 h à 20 h - Le vendredi de 10 h à 22 h*							

* le vendredi fermeture de la caisse à 20 h 45.

■ TARIFS DU 13 JUIN 1997

PISCINE								
A L'UNITÉ			ABONNEMENT (PAR 10 ENTRÉES)					
			RESIDENTS			NON RESIDENTS		
ADULTES	ENFANTS	+ DE 65 ANS	ADULTES	ENFANTS	+ DE 65 ANS	ADULTES	ENFANTS	+ DE 65 ANS
27 F	16 F	23 F	150 F	110 F	140 F	250 F	140 F	210 F
TARIF ENFANT : de 4 ans à 14 ans inclus – Gratuité pour les moins de 4 ans.								
Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.								
PATAUGEOIRES et JARDINS D'ENFANTS réservés aux moins de 6 ans accompagnés.								
DIVERS								
SAUNA	U.V.A.		TENNIS COUVERT		TENNIS DÉCOUVERT		MEMBRES CLUBS	
Pour 1 séance	Pour 1 séance		Pour 1 heure		Pour 1 heure		Pour 1 heure	
45 F	45 F		Hiver : 60 F Eté : 50 F		50 F (toute l'année)		35 F (toute l'année)	
ABONNEMENT								
X 10 : 400 F	X 10 : 400 F		Hiver X 11 : 600 F Eté X 11 : 500 F		X 11 : 500 F (toute l'année)		X 11 : 350 F (toute l'année)	
Pour le tennis : l'éclairage est compris dans le prix de location.								
ATTENTION : depuis juin 1996, la carte d'abonnement est vendue 30 F l'unité lors du premier achat.								

INFORMATION SUR LE PLAN D'EAU DU RONZEY A YZERON

Découvrez le site du Ronzey à Yzeron avec ses 3 ha de plan d'eau et près de 8 ha d'espaces verts.

La baignade dans ce plan d'eau est interdite en 1997, en raison d'une transparence de l'eau insuffisante. Des études sont actuellement en cours afin de procéder à une mise en conformité et d'aménager une zone de baignade surveillée pour l'été 1998.

Cependant, dans ce cadre d'eau et de verdure exceptionnel qui incite à la flânerie et au repos, de nombreuses autres activités sont organisées.

• Pédalos :

- location de 12 h 30 à 18 h 30 tous les jours en juillet et août, **sauf le lundi** ;
- location également le premier week-end de septembre de 12 h à 18 h.

Tarifs : 30 F la demi-heure ; 50 F l'heure.

• Pêche :

Amicale des Pêcheurs du Ronzey

- Carte annuelle : 300 F (comprenant les taxes piscicoles obligatoires).
- Carte annuelle exonérée de taxe piscicole : 150 F.
- Carte journalière : 40 F à partir de 14 ans et 20 F pour les moins de 14 ans.

Les cartes sont en vente aux points suivants :

- Epicerie-tabac, place de l'Eglise à Yzeron.
- Le Petit Rapporteur, place Centrale à Yzeron.
- Animaux Service, Pêche et Chasse, rue du Vieux-Bourg à Brindas.

Pêche ouverte :

- tous les jours de juillet à octobre (ouverture une demi-heure avant le lever du soleil, fermeture une demi-heure après le coucher du soleil) ;
- du 1^{er} mars au 30 juin, pêche fermée le vendredi.

• Mini-golf :

- location de cannes de 12 h 30 à 18 h 30 tous les jours en juillet et août, **sauf le lundi** ;
- location également le premier week-end de septembre de 12 h à 18 h.

Tarifs : Enfant 10 F. Adulte 15 F.

• Activités VTT et Canoë-kayak :

Pour les enfants sur réservation (tél. 04.78.48.55.43) pendant les mois de juillet et août.

• Buvette :

Elle sera ouverte tous les jours de 10 h à 21 h pendant les mois de juillet et août. A partir du mois de septembre, ouverture uniquement les week-ends.

D'autre part, des aires de pique-nique et des jeux pour enfants sont à votre disposition autour du plan d'eau.

Un parking de 215 places est à la disposition des visiteurs à proximité du plan d'eau

LES MARCHÉS COMMUNAUX

■ MARCHÉS TRADITIONNELS

BRINDAS : le vendredi, de 8 h à 12 h.

GREZIEU-LA-VARENNE : le mardi de 7 h 30 à 12 h.

MESSIMY : le vendredi de 16 h à 20 h.

POLLIONNAY : le mercredi de 8 h à 12 h.

SAINTE CONSORCE : le dimanche de 9 h à 12 h.

SAINT LAURENT-DE-VAUX : pas de marché.

THURINS : le jeudi de 7 h à 12 h.

VAUGNERAY : le mardi de 7 h à 13 h,
le samedi de 7 h à 13 h.

YZERON : le dimanche de 9 h à 12 h.

■ MARCHÉS BIOLOGIQUES

GREZIEU-LA-VARENNE :

- le vendredi, halles de Grézieu, de 15 h à 19 h ;

- le samedi, route de Bordeaux, de 13 h à 16 h.

TOURNOI DE TENNIS INTERCOMMUNAL

Pour la première fois depuis plus de 20 ans, un tournoi de tennis amical et intercommunal regroupant tous les clubs de tennis des communes de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais sera organisé.

Il est fixé au **dimanche 21 septembre 1997** à partir de 9 heures, sur le site des courts de tennis intercommunaux, 20 chemin du Stade à Vaugneray.

Sous l'impulsion de Monsieur Alain Fraioli, Président de la Communauté de Commune, ce tournoi doté de nombreuses et magnifiques récompenses a pour but de relancer cette activité et de créer une dynamique intercommunale au niveau du tennis.

Il donnera également l'occasion d'inaugurer le nouveau club-house mis à la disposition des clubs de tennis.

Il est rappelé aux personnes intéressées par le tournoi qu'elles doivent se faire inscrire auprès de leurs clubs avant le 15 juillet.

De nombreux spectateurs sont attendus ce jour-là pour soutenir nos joueurs.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA MOISSON DU CŒUR

Collecte de vêtement par l'APF

"Si ça ne vous va plus, nous ça nous va !"

L'Association des Paralysés de France organise sa traditionnelle opération de ramassage des textiles pour financer son action auprès des enfants et des adultes handicapés moteur du Rhône.

Le 18 octobre prochain, jour du ramassage dans notre département, la Moisson du Cœur APF permettra à chacun de débarrasser ses armoires des vêtements, chaus-

sures (par paires), textiles usagés et radiographies périmées. Dès maintenant, vous êtes invités à mettre de côté tout ce qui peut être collecté à cette occasion. Il suffira de les placer dans des sacs plastiques et de les déposer en temps utile dans le local mis à la disposition de l'APF par votre mairie.

Le 18 octobre, les bénévoles seront également les bienvenus pour une "Moisson du cœur" qui s'annonce cette année encore fertile.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter l'APF au 04.72.43.01.01.

D'avance, merci à tous !

Jacques Poix Communications

PAO
PHOTOCOPIE
N & B - COULEUR
IMPRIMERIE
PAPETERIE



2 ADRESSES
POUR MIEUX
VOUS SERVIR

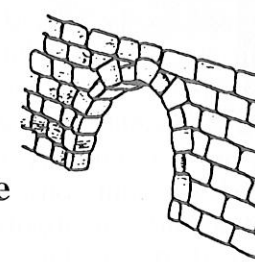
50, av. Victor Hugo
T A S S I N
Tél. : 04 78 34 89 18
Fax : 04 78 34 88 91

68, av. Ed. Millaud
C R A P O N N E
Tél. : 04 78 44 87 66
Fax : 04 78 44 62 35

Marc BOUCHARD
Artisan Maçon

Maçonnerie Générale
Taille de pierres
Rénovation

La Poizatière 69290 POLLIONNAY
Tél. 04 78 48 12 78



TRANSPORT - TERRASSEMENT
Locations de caissons pour déblais

Carrière de Gorrh - POLLIONNAY

Ets ROULET

7, allée des Primevères
69110 SAINTE-FOY-LES-LYON
Tél. : 04 78 59 22 64

NOTE DE LA RÉDACTION

Un article signé "des anciennes familles de Pollionnay" n'a pas pu être publié.

Tout article doit être impérativement signé d'une personne physique.

Les personnes concernées doivent nous contacter en mairie pour que leur article soit publié lors du prochain bulletin.

Pour le Comité de rédaction,
André Brottet, Adjoint.



SYNDICAT AGRICOLE

Le monde agricole a été choqué par les propos tenus par M. Vial à l'encontre d'un jeune agriculteur (voir bulletin municipal précédent).

Il est regrettable qu'une profession qui œuvre quotidiennement pour le maintien d'un cadre de vie rurale apprécié par la population soit bafouée de la sorte !!!

Les agriculteurs tiennent à soutenir M. Jean-Marc Delorme qui montre son dévouement tout au long de l'année, autant au niveau professionnel que collectif.

Pour le Syndicat Agricole
Daniel Petitjean



OPINION D'UN SIMPLE CONCITOYEN

RÉFÉRENCE :
Bulletin municipal - Avril 1997 - n° 57
Chronique libre expression.

Second article de M. Paul Vial.

Oui à la parution d'une critique policée.

Pas de place pour la diffamation et la "merdouille".

Jean Picotin

A PROPOS DE L'ANCIENNE ECOLE



Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

Ou, si l'on veut vendre une maison communale, on dit qu'elle est vétuste !

Lorsqu'un enfant casse sa tirelire pour acheter des caramels, il ne lui reste plus d'argent et, rapidement, il n'a plus de caramels !

Si l'on vend l'ensemble de l'école, grande maison de pierres de plusieurs niveaux, avec garage, grande cour entourée de murs surmontés de barrières métalliques, préau avec escalier de pierre, intérieur, grande construction préfabriquée, sur une superficie importante et en plein village, évidemment, on n'a plus ce patrimoine et l'argent s'envole.

Qualifier ce bien de vétuste (qui est vieux, détérioré, usé, dégradé) est un jugement bien hâtif !

Une multitude de constructions, dans le monde entier, vraiment vétustes, elles, ont une valeur inestimable !

Une nouvelle habitante de Pollionnay déclarait récemment à propos de l'ancienne école : "Quand, pour la première fois, j'ai pénétré dans cette école, j'ai eu un choc, j'ai cru retrouver l'école de mon enfance, comme je l'ai trouvée belle cette école !"

A t-on consulté les enfants qui conserveraient ce lieu, pour eux, irremplaçable ? : "J'aimais bien l'ancienne école parce qu'il y avait des cabinets dehors et une grande descente goudronnée, etc." (dixit un enfant).

Lorsque 5 instituteurs sur 5, sages notables du pays, se mobilisent pour conserver leur école, soutenu par une grande partie de la population, c'est qu'ils ont reçu un "coup de poignard dans le cœur" !

Leur façon de réagir, plus ou moins régulièrement à la soudaineté de cette solution de facilité, a sûrement été dictée par leur profond attachement à cette école et c'était peut-être, pour eux, la seule façon rapide d'être efficace.

La vente probable de l'école, et à qui, n'a jamais été que de la "langue de bois" et des rumeurs.

De vagues paroles entendues ça et là, deux petits morceaux de phrases, sans précision, découverts dans le bulletin d'informations municipales d'avril 1996, je cite : "...et aussi de réaliser la vente d'un bien communal...", et plus loin, on lit : "... et de la vente envisagée d'un bien communal...". Quel bien communal, où est l'information ? Quant à, je cite encore : "l'ingérence du corps enseignant dans ce domaine en l'absence d'informations suffisantes...", cette phrase, à elle seule, est la reconnaissance formelle du manque d'informations et de concertation venant de la municipalité.

Pour éviter les "guerres", abattons les barrières qui séparent encore les dirigeants des citoyens. Multiplions

les concertations et les informations. Bannissons l'hypocrisie, même déguisée. Écoutons et répondons aux interlocuteurs, sans feindre de ne pas entendre les questions embarrassantes !

Quant à certains "petits chefs" prétentieux (une infime minorité) qui ont tendance à considérer, du haut de leur fonction, leur concitoyens et les bénévoles, en particulier, comme leurs larbins soumis, dénigrant et méprisant leur action et leur dévouement, ils se trompent lourdement et mettent en péril les bonnes relations entre tous les citoyens.

Paul Vial.



Merci de faire confiance aux annonceurs qui aident
à la parution du bulletin municipal



E. LECLERC

GREZIEU-LA-VARENNE

5, rue Benoît Launay - Tél. 04 78 44 85 13

OUVERT du lundi au samedi de 8 h 30 à 19 h 30 NON STOP
et le vendredi jusqu'à 20h

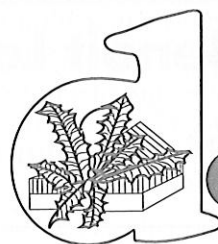


La vie prend des couleurs avec le libre-service de la plante Desbos



Grand choix de plantes vertes et fleuries, compositions, plantes à massifs, fleurs coupées...

**Pour vous servir : Non-Stop
de 9 h à 19 h du lundi au samedi
de 9 h à 12 h dim. et jours fériés**



**Libre-service
de la plante**

Desbos

**Av. Marcel Mérieux - 69280 Marcy l'Etoile
Tél. : 04 78 87 18 58 - Fax : 04 78 87 82 96**